

DEPARTEMENT DU TARN
GAILLAC-GRAULHET AGGLOMERATION
COMMUNE DE GRAULHET



P.L.U.

Révision du Plan Local d'Urbanisme
de Graulhet

3 Partie réglementaire

*3.3 Prescriptions liées au paysage et au
patrimoine*



P.L.U :

Arrêté le 16 juin 2025



Visa

Date :

Signature :



7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr

3.3

Préambule

L'article L.151-19 du code de l'urbanisme spécifie que :

« Le règlement peut, en matière de caractéristiques architecturale, urbaine et écologique : identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, ces prescriptions sont celles prévues à l'article L.113-1 ; ».

L'article R151-41 du code de l'urbanisme spécifie que :

« Afin d'assurer l'insertion de la construction dans ses abords, la qualité et la diversité architecturale, urbaine et paysagère des constructions ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine, le règlement peut :

1° Prévoir des règles alternatives, dans les conditions prévues à l'article R. 151-13, afin d'adapter des règles volumétriques définies en application de l'article R. 151-39 pour satisfaire à une insertion dans le contexte, en lien avec les bâtiments contigus ;

2° Prévoir des dispositions concernant les caractéristiques architecturales des façades et toitures des constructions ainsi que des clôtures ;

3° Identifier et localiser le patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à restaurer, à mettre en valeur ou à requalifier mentionner à l'article L. 151-19 pour lesquels les travaux non soumis à un permis de construire sont précédés d'une déclaration préalable et dont la démolition est subordonnée à la délivrance d'un permis de démolir et définir, s'il y a lieu, les prescriptions de nature à atteindre ces objectifs. »

La commune de Graulhet possède de nombreuses traces patrimoniales de son histoire. En effet, les séquences urbaines, végétales, et paysagères, le centre-ville, et les zones résidentielles se caractérisent par la présence encore importante de séquences urbaines, de bâtiments ou édifices historiques ou d'architecture remarquable (bâtiments historiques, maisons bourgeoises, habitat traditionnel et corps de fermes, hameaux, maisons rurales, ou petits patrimoines, etc.) Privés ou publics, ces édifices présentent un intérêt indéniable justifiant la proposition de leur recensement.

Après recensement exhaustif, ce patrimoine a été identifié au travers des fiches descriptives suivantes, destinées à :

- ✓ **FAIRE CONNAITRE** le patrimoine architectural et paysager de la Commune de Graulhet
- ✓ **IDENTIFIER** les éléments caractéristiques et leur intérêt
- ✓ **PRECISER** les éléments intéressants qui les caractérisent.
- ✓ **DEFINIR** des mesures de préservation et de valorisation en fonction de l'intérêt patrimonial de chaque élément.

Les effets de ce recensement sont transcrits dans le règlement écrit aux articles 1 (interdictions), 2 (autorisations sous conditions), 6, 7, 8, 9, 10, 11 (aspect extérieur des constructions) des zones concernées, qui mentionnent notamment :

- En matière de démolition : La démolition totale des bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme sauf si cette démolition s'impose pour assurer la sécurité des personnes et des biens.
- En matière d'aménagement : Tous travaux d'extension, de surélévation, de reconversion ou d'aménagement sur ces éléments seront conçus de façon à préserver leur aspect général et les caractéristiques qui ont prévalu à leur recensement.

L'identification et préservation des principales séquences urbaines à partir du critère : relation entre l'espace public et l'espace privé. La qualité de cette relation est déterminée par la cohérence entre :

- les constructions elles-mêmes (leurs types, leurs volumes, les matériaux utilisés, et leurs implantations sur la parcelle par rapport à la rue et aux limites séparatives),
- les clôtures (le type, la hauteur, les matériaux, les proportions pleines et ajourées),
- le traitement végétal des jardins devant les constructions et la présence d'arbres de haute tige sur l'espace privé ou public.
- les éléments paysagers, concernent un élément naturel ou introduit par l'homme à partir d'éléments naturels. Exemple : un arbre, une haie, un ruisseau, une colline, un champ...
- un ensemble paysager, concernent un ensemble d'éléments naturels ou introduits par l'homme à partir d'éléments naturels. Exemple : une perspective paysagère, les éléments « alignement d'arbres + + voie » ; les éléments « haies brise vent + chemin + roubine », etc.

Ces séquences présentent soit :

- une forte cohérence et harmonie des critères nommés ci-dessus sur l'ensemble de la séquence;
- une perturbation de la cohérence globale sur quelques parcelles ou quelques critères.

Les objectifs du recensement et les possibilités d'évolution indiquent, en fonction des caractéristiques et intérêts de l'élément identifié, les possibilités d'évolution du bâti et la portée des travaux autorisés selon 2 degrés :

- Conservation : les éléments de la séquence (bâti, clôtures, plantations, retrait des constructions, etc.) devront être conservés. Toutefois, des travaux sur ces éléments pourront être acceptés sous réserve de ne pas perturber ou altérer les éléments qui caractérisent cette séquence.
- Préservation générale de l'ambiance de la séquence : les éléments structurants de la séquence (clôtures, gabarits et implantations ou ordonnancement général du bâti, aspect des clôtures, caractère minéral ou végétal, etc.) devront être préservés dans l'objectif de maintenir la cohérence de la séquence. Les éléments bâtis et végétaux pris individuellement, pourront faire l'objet de travaux divers dans le respect de cette cohérence.

Le présent document est constitué de :

1. Un tableau d'identification qui liste et classe l'ensemble du patrimoine repéré par catégorie (séquences urbaines et paysagères, sites classés, châteaux, bâtiments de culte, patrimoine industriel, Maisons, et autres) par adresse, qui précise le motif (historique, culturel, paysager et architectural) et le niveau d'intérêt du patrimoine identifié (exceptionnel, remarquable, intéressant, et éléments ponctuels à conserver). Le tableau synthétise et renvoie aux différentes fiches d'identification.
2. 55 fiches d'identification / préconisations qui précisent les principales caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des éléments recensés, décrivent et motivent leur intérêt, puis proposent les préconisations générales de préservation.
3. Une carte de localisation qui repère les fiches sur le territoire communal par leur numéro d'identification renvoyant aux fiches et au tableau

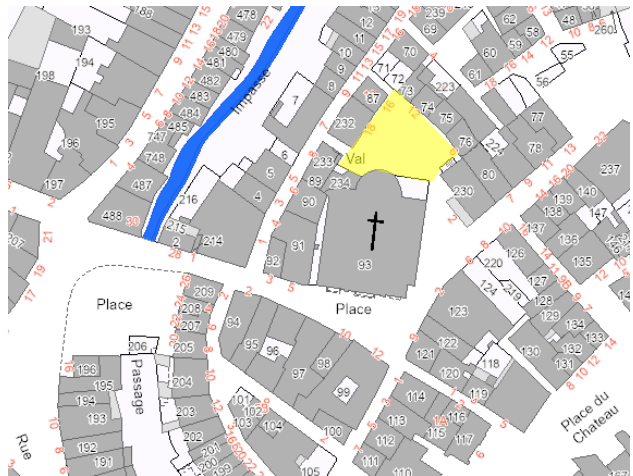
1. Tableau d'identification

N°	Nom	Adresse	Typologie	Références cadastrales
1	Place Val d'Amour		Séquences urbaines et paysagères	
2	Quartier Pannessac		Séquences urbaines et paysagères	
3	La Place Jourdain		Séquences urbaines et paysagères	
4	La Plaine de Notre Dame des Vignes et des Pommiers Sauvages		Séquences urbaines et paysagères	
5	La Plaine Faudoas, La Frégère et Route de Saint-Mémy		Séquences urbaines et paysagères	
6	Alignement d'arbres D631 Route de Réalmont	RD 631 – Route de Réalmont	Séquences urbaines et paysagères	
7	Sentier et lac de Miquelou		Séquences urbaines et paysagères	E391, D1166, D1201, D1216, E385, E394, E479, E485, E1732, D1803, E2363, E2365, E2367, et E2681
8	Parc et lac de Nabeillou		Séquences urbaines et paysagères	E0652, E2351, E2415, E2214, E2215, E2349, E2350, E0669, E0653, E0654, E2227, E2362, E0658, E0659, E0917, E0657, E2229, E0918, E0919, E2536, E0660, E0916, et E0920
9	Le Jardin de la Rivière	Rue Saint - Jean	Séquences urbaines et paysagères	AD10, AD12, AD13, AD14, AD16, AD33, AD34, AD35, AD182, AD183, AD202, AD250, AD251, AD272, AD273, AD284, AD285, AD286, et AD287,
10	La Façade urbaine sur la rivière		Séquences urbaines et paysagères	
11	Les berges du Dadou		Séquences urbaines et paysagères	
12	Rue des Peseignes		Séquences urbaines et paysagères	
13	Les maisons en pan de bois		Séquences urbaines et paysagères	
14	L'hostellerie du Lion d'Or	12 Place André - Bru	Sites classés/répertoriés ABF	AS 0099
15	Le pont vieux		Sites classés/répertoriés ABF	

16	Château de Lézignac	260 Route de Lézignac	Sites classés/répertoriés ABF	A227 et A225
17	Château de la Rigaudié	1 Rue Cardinal Clément Roques	Châteaux	AL 0081
18	Château de Crins	Allée des Pins	Châteaux	AI 0112
19	Église Notre Dame du Val d'Amour	Place André - Bru	Bâtiments de culte	AS 0093
20	Église Saint-Mémy de Gairac	Route de Saint-Mémy	Bâtiments de culte	B 0473
21	Mosquée Nour El Mouhammadi, Ahmed Caushe	18 Rue Saint - Jean	Bâtiments de culte	AD 0103
22	Église Notre-Dame des Vignes	Rue Notre Dame des Vignes	Bâtiments de culte	E 2173
23	Eglise Saint-Pierre de Rozède	Chemin de Roussel	Bâtiments de culte	ZB 0002
24	Chapelle de Saint Roch	15 Chemin de Saint-Roch	Bâtiments de culte	AC92 et AC93
25	Église Notre-Dame de Blespo (ou Besplaux)	Rue Maurice Weishardt	Bâtiments de culte	B 1185
26	Église Saint-Pierre des Ports	17 Rue Colonel Naudy	Bâtiments de culte	AK 0024
27	Médiathèque Graulhet	16 Rue de la Mégisserie	Patrimoine Industriel	AO 735 et AO 738
28	Usine Cabot	29 Rue Colonel Naudy	Patrimoine Industriel	AK32, AK206, AK207, et AK208
29	Usine Bourdariés	15 Rue des Peseignes	Patrimoine Industriel	AO 0026
30	Maison Bourgeoise du XIX siècle	36 Avenue Charles de Gaulle	Maisons	AR 0616
31	Maison Bourgeoise du XIX siècle	44 Avenue Charles de Gaulle	Maisons	ER 0439
32	Maison Bourgeoise du XIX siècle	46 Avenue Charles de Gaulle	Maisons	AR 0544
33	Maison Bourgeoise du XIX siècle	62 Avenue Charles de Gaulle	Maisons	AR 0004
34	Maison Bourgeoise du XIX siècle	63 Avenue Charles de Gaulle	Maisons	AR 0681
35	Maison Bourgeoise du XIX siècle	65 Avenue Charles de Gaulle	Maisons	AR 0430
36	Hôtel de Ville	1 Place Eli Théophile	Maisons	AR191, AR192, AR193, AR194, et AR491
37	Maison Bourgeoise du XIX siècle	19 Rue du Colonel Naudy	Maisons	AK 0025
38	Maison Bourgeoise du XIX siècle	37 Avenue Gambetta	Maisons	AR 0646
39	Maison Bourgeoise du XIX siècle	20 Avenue Gambetta	Maisons	AR575 et AR576
40	Maison Bourgeoise du XIX siècle	23B Avenue Gambetta	Maisons	AO 0312
41	Maison Bourgeoise du XIX siècle	1 Rue du Docteur Rouzet	Maisons	AR 0112
42	Maison Bourgeoise du XIX siècle	20 Avenue Victor Hugo	Maisons	AR 0726
43	Maison du XIX siècle	23 Avenue Victor Hugo	Maisons	AO 391
44	Maison Bourgeoise du XIX siècle	42 Avenue Victor Hugo	Maisons	AO208 et AO209
45	Maison Bourgeoise du XIX siècle	56 Avenue Victor Hugo	Maisons	AO 114
46	Maison du Colonel Naudy	46 Rue du Colonel Naudy	Maisons	AL 0002
47	Maison du XX siècle	32 Boulevard de Byans	Maisons	AT 0046
48	Maison du XX siècle	25 Rue Beauséjour	Maisons	AT 0038
49	Maison du XX siècle	27 Rue Beauséjour	Maisons	AT 0037
50	Maison du XIX siècle	16 Place Jean Moulin	Maisons	AR 0472

51	Maison Bourgeoise du XIX siècle	1 Avenue de l'Egalité	Maisons	AB 101
52	Maison des Bains Douches	9001 square Maréchal Foch	Maisons	AD 0243
53	Pigeonnier plaine de Millet	8 Rue de la Mégisserie	Autres	AO 0737
54	Moulin Bressolle	Route de la Bressolle	Autres	A 0353
55	Lanterne des Morts	En Gach	Autres	AX 0051
56	Socle du Moulin du Seigneur	9010 Rue cote du Moulin	Autres	AD 0009

2. Les Fiches

Les séquences urbaines et paysagères			Fiche n° 1
N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
1		Place Val d'Amour	
Historique : La place publique est un espace crucial dans les villes à la fin du Moyen Age. Lieu de rencontres, d'échanges, de conflits, elle représente un enjeu important pour les pouvoirs politiques aussi bien que pour les autorités religieuses, d'autant plus qu'elle constitue un élément central de l'identité de la communauté urbaine et religieuse.			
Descriptif : Lieu de rencontre pour les habitants, où se tiennent parfois des marchés, des fêtes et d'autres événements communautaires. Elle est également entourée de bâtiments historiques qui témoignent de l'architecture locale.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, et l'insertion paysagère du site. En tout état de cause, les travaux entrepris devront respecter l'espace urbain et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
			
Critère de préservation : ☒ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☐ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

Fiche n° 2

Les séquences urbaines et paysagères

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
3		Place Jourdain	

Historique : La place du Jourdain incarne l'histoire riche de Graulhet, mêlant patrimoine médiéval et initiatives contemporaines pour redynamiser le cœur de la ville.

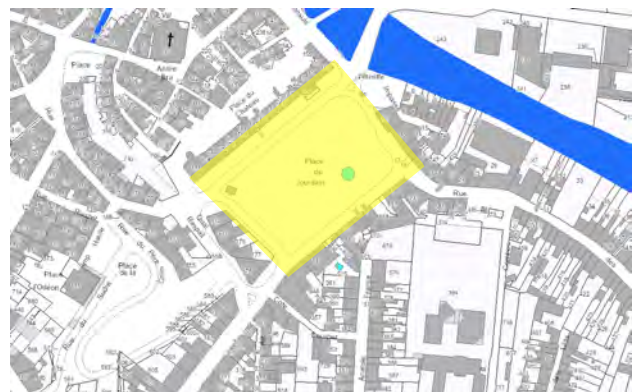
Descriptif : La place du Jourdain a longtemps été un centre névralgique de la ville, accueillant un marché animé et divers commerces. Cependant, au fil des décennies, son attrait a diminué, et la place est devenue moins fréquentée. Pour revitaliser cet espace, la municipalité a lancé en 2024 un projet de réaménagement visant à réduire le nombre de places de parking, augmenter les zones végétalisées et améliorer la circulation piétonne.

Prescriptions : Le traitement paysager doit être qualitatif quant aux espaces plantés et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.
Aucun élément ne doit venir perturber la valorisation paysagère du lieu.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères

FICHE n° 4

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
X		La Plaine de Notre Dame des Vignes et des Pommiers Sauvages	

Descriptif : Au Sud de la Commune, cette zone est intégrée au circuit de randonnée du lac de Nabeillou, offrant aux visiteurs une promenade variée à travers routes goudronnées et chemins de terre, avec des passages près de la vieille chapelle, au milieu de forêts et de panoramas pittoresques.

Pour accéder à cette région, vous pouvez emprunter la Route de Notre-Dame-des-Vignes à Graulhet, qui dessert l'église et ses environs.

Sa principale caractéristique réside dans une grande diversité d'ambiances paysagères, offrant à la fois des vues lointaines remarquables et des secteurs plus confidentiels, notamment au fond des vallons préservés.

Prescriptions : Le traitement paysager doit être qualitatif quant aux espaces plantés et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.

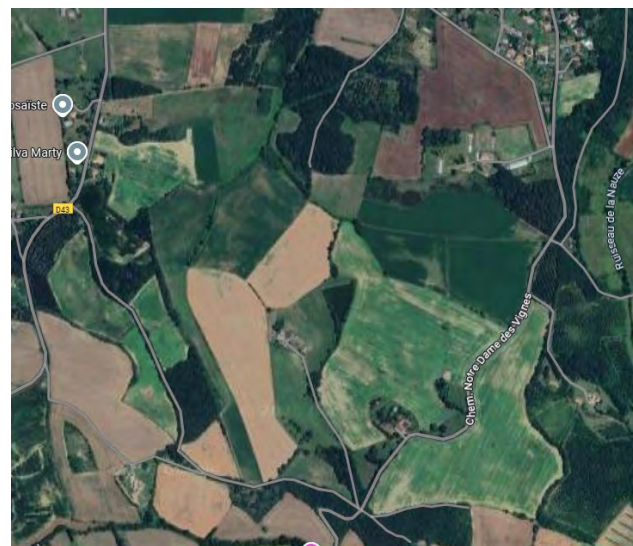
Aucun élément ne doit venir perturber la valorisation paysagère du lieu.

Les centrales photovoltaïques au sol et l'agrivoltaïsme sont interdites.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☐ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
X		La Plaine Faudoas, La Frégère et Route de Saint-Mémy	

Descriptif : Au nord de la commune s'étage toute une série de collines sur lesquelles l'agriculture, très présente, entretient des paysages ouverts qui facilitent des vues lointaines. Ce territoire se caractérise par les ambiances paysagères et les échappées visuelles propres à chaque combe ou vallon.

Dans ce secteur, le remembrement agricole a fait disparaître en grande partie les structures bocagères qui organisaient l'espace.

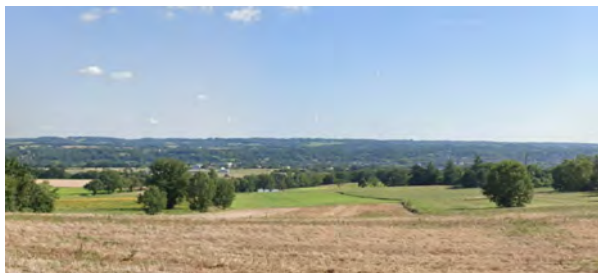
Depuis quelques années, les agriculteurs s'efforcent de reconstituer des haies en bordure de parcelles, afin de limiter les risques de pollution (nitrates) par le ruissellement des eaux de pluie et contribuer à la préservation d'un habitat (milieu écologique) indispensable à la faune sauvage.

Prescriptions : Le traitement paysager doit être qualitatif quant aux espaces plantes et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.

Aucun élément ne doit venir perturber la valorisation paysagère du lieu.

Les centrales photovoltaïques au sol et l'agrivoltaïsme sont interdites.

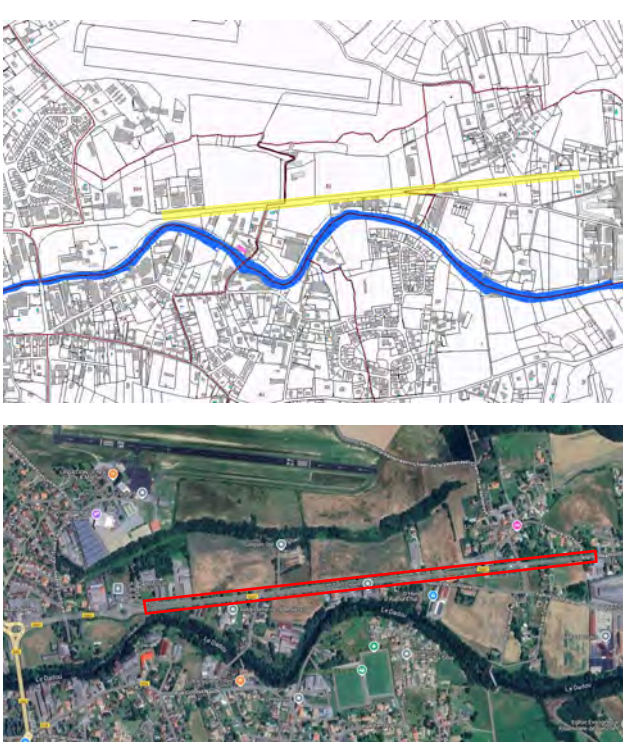
Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☐ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères			Fiche n° 6
N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
6	RD 631 – Route de Réalmont	Alignement d'arbres D631	
Historique : La présence d'alignements de platanes le long des routes départementales, notamment la RD 631, témoigne de l'importance accordée à l'esthétique et à la fonctionnalité des infrastructures routières dans la région. Ces alignements, caractéristiques du paysage tarnais, ont été plantés pour diverses raisons : délimiter les voies publiques, fournir de l'ombre aux voyageurs et produire du bois pour différentes utilisations. Au XIX^e siècle, leur plantation était systématique, notamment pour protéger les chaussées de la dessiccation estivale.			
Descriptif : Alignement des platanes et voirie cycliste / piétonne dans la longueur d'une partie de la RD 631			
Prescriptions : Aucun abatage d'arbre est autorisé, sauf s'il présente un risque sanitaire ou de sécurité. Tout abatage devra être remplacé pour un sujet égal ou équivalent d'une hauteur minimale à la plantation de 2 m			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☐ Architectural C (patrimoine à caractère intéressant)			

Les séquences urbaines et paysagères**FICHE n° 7**

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
7		Sentier et Lac de Miquelou	E391, D1166, D1201, D1216, E385, E394, E479, E485, E1732, D1803, E2363, E2365, E2367, et E2681

Descriptif : Le lac de Miquelou, est un espace naturel apprécié pour diverses activités de plein air. Initialement conçu dans les années 1920 comme réserve d'eau potable, le site a évolué pour devenir un lieu de détente et de loisirs. Des projets de renaturation ont été initiés pour restaurer les milieux aquatiques et terrestres du lac, favorisant ainsi la biodiversité locale. Ces travaux incluent le remodelage des berges, la plantation d'arbres et la création de zones humides. Un circuit pédagogique avec des panneaux informatifs et un observatoire à oiseaux a également été mis en place pour sensibiliser les visiteurs à la faune et la flore locales

Prescriptions : Le traitement paysager doit être qualitatif quant aux espaces plantes et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.

Aucun élément ne doit venir perturber la valorisation paysagère du lieu.

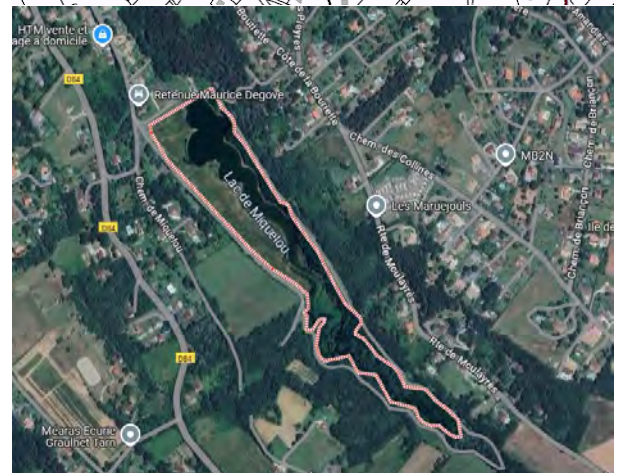
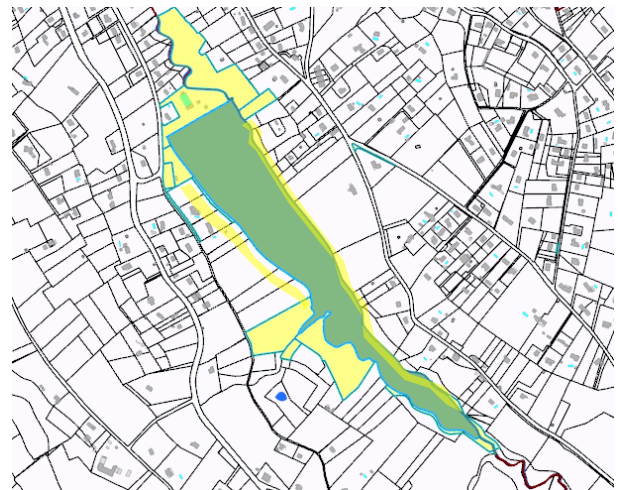
Aucun abatage d'arbre est autorisé, sauf s'il présente un risque sanitaire ou de sécurité.

Tout abatage devra être remplacé pour un sujet égal ou équivalent d'une hauteur minimale à la plantation de 2 m

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☐ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
8		Parc et Lac de Nabeillou	E0652, E2351, E2415, E2214, E2215, E2349, E2350, E0669, E0653, E0654, E2227, E2362, E0658, E0659, E0917, E0657, E2229, E0918, E0919, E2536, E0660, E0916, et E0920

Descriptif : Le lac de Nabeillou, est un véritable havre de détente offrant une multitude d'activités pour tous les âges. Avec une longueur de 480 mètres et une largeur maximale de 110 mètres, ce plan d'eau s'étend sur plus de 4 hectares, propices aux activités nautiques et aux randonnées. Le lac de Nabeillou est également le point de départ de la randonnée des trois lacs, un parcours de 7,5 km permettant de découvrir la campagne environnante, d'admirer un panorama sur la ville et de visiter le site classé de Notre-Dame des Vignes.

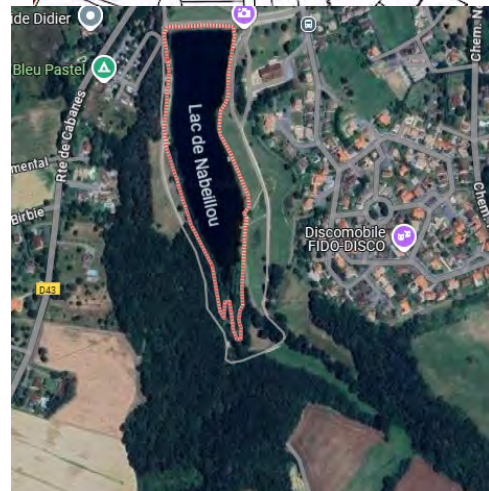
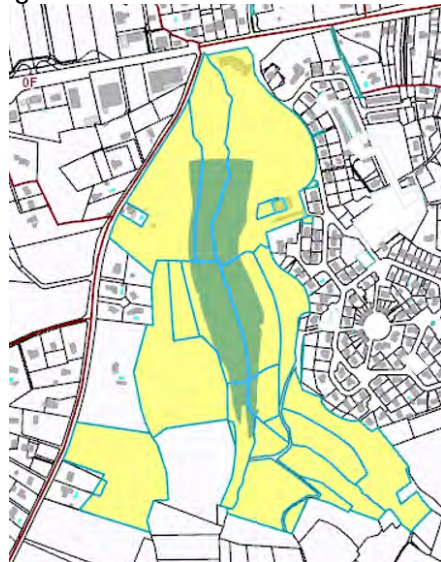
Prescriptions : Le traitement paysager doit être qualitatif quant aux espaces plantes et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.

Aucun élément ne doit venir perturber la valorisation paysagère du lieu.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☒ Culturel ☐ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères**Fiche n° 5**

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
9	Rue Saint-Jean	Le Jardin de la Rivière	AD10, AD12, AD13, AD14, AD16, AD33, AD34, AD35, AD182, AD183, AD202, AD250, AD251, AD272, AD273, AD284, AD285, AD286, et AD287,

Historique : Le jardin, a été aménagé par le paysagiste Arnaud Maurières, il offre une expression contemporaine tout en respectant le lieu et la végétation locale. Il a été inauguré le 4 juin 2022.

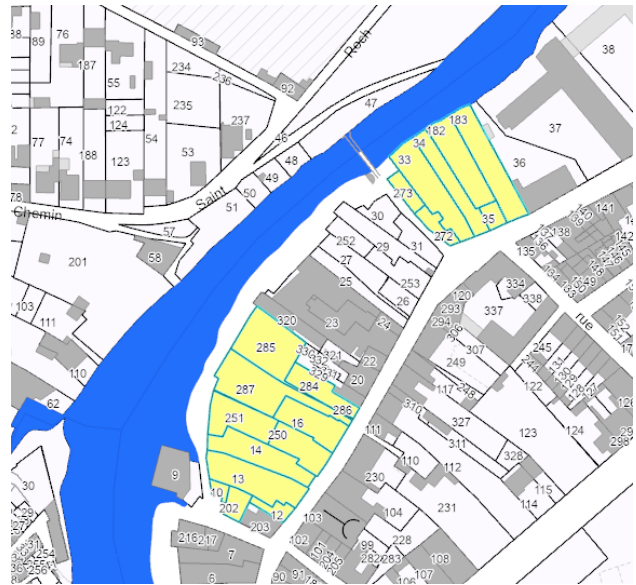
Descriptif : Le jardin se déploie en amphithéâtre le long des berges du Dadou, son design en terrasses crée une transition harmonieuse entre les espaces verts et le cours d'eau, offrant aux visiteurs un lieu de détente et de convivialité.

Prescriptions : Le traitement paysager doit être qualitatif quant aux espaces plantes et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.
Aucun élément ne doit venir perturber la valorisation paysagère du lieu.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères**FICHE n° 10**

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
10		La Façade urbaine sur la rivière	

Historique : La rivière Dadou, axe structurant du territoire, traverse la commune d'est en ouest, en formant une boucle (méandre) à proximité de laquelle le bourg s'est développé. Il offre une perspective unique sur l'histoire et l'architecture de Graulhet

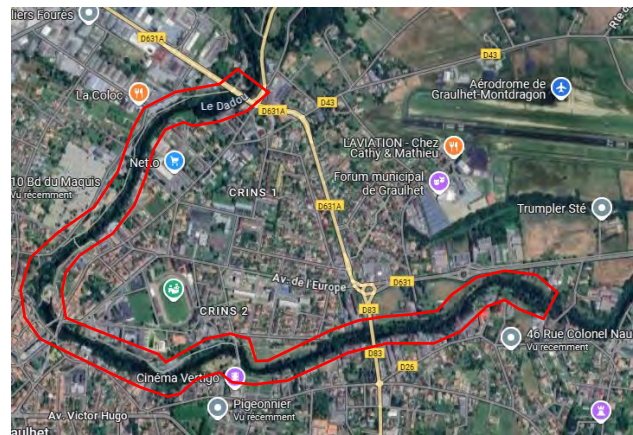
Descriptif : La rivière Dadou traverse Graulhet, offrant un cadre pittoresque qui a façonné l'architecture urbaine de la ville.

Prescriptions : Le traitement paysager donnant sur la rivière doit être qualitatif quant aux espaces plantés et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères

FICHE n° 11

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
11		Les berges du Dadou	

Historique : La rivière Dadou, axe structurant du territoire, traverse la commune d'est en ouest, en formant une boucle (méandre) à proximité de laquelle le bourg s'est développé. Il offre une perspective unique sur l'histoire et l'architecture de Graulhet

Descriptif : Les berges du Dadou à Graulhet constituent un espace naturel et culturel majeur, reflétant l'histoire et le développement de la ville.

Prescriptions : Le traitement paysager doit être qualitatif quant aux espaces plantes et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☐ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères**FICHE n° 12**

N° au plan	Adresse	Nom	Références cadastrales
12		Rue des Peseignes	

Historique : La rue des Peseignes était historiquement associée à l'industrie locale, notamment les mégisseries.

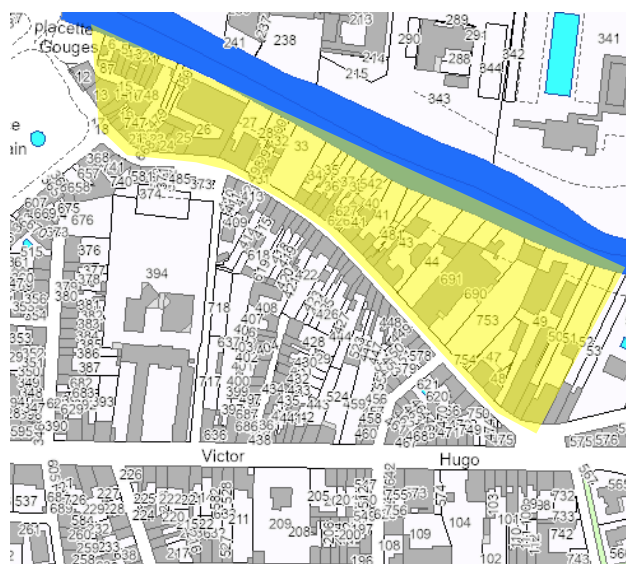
Descriptif : La rue des Peseignes à Graulhet est une artère urbaine qui a évolué au fil du temps, reflétant l'histoire industrielle et les transformations urbaines de la ville.

Prescriptions : Le traitement paysager donnant sur la rivière doit être qualitatif quant aux espaces plantes et aux matériaux et techniques de construction des bâtiments.

Photos :



Repérage cadastral :



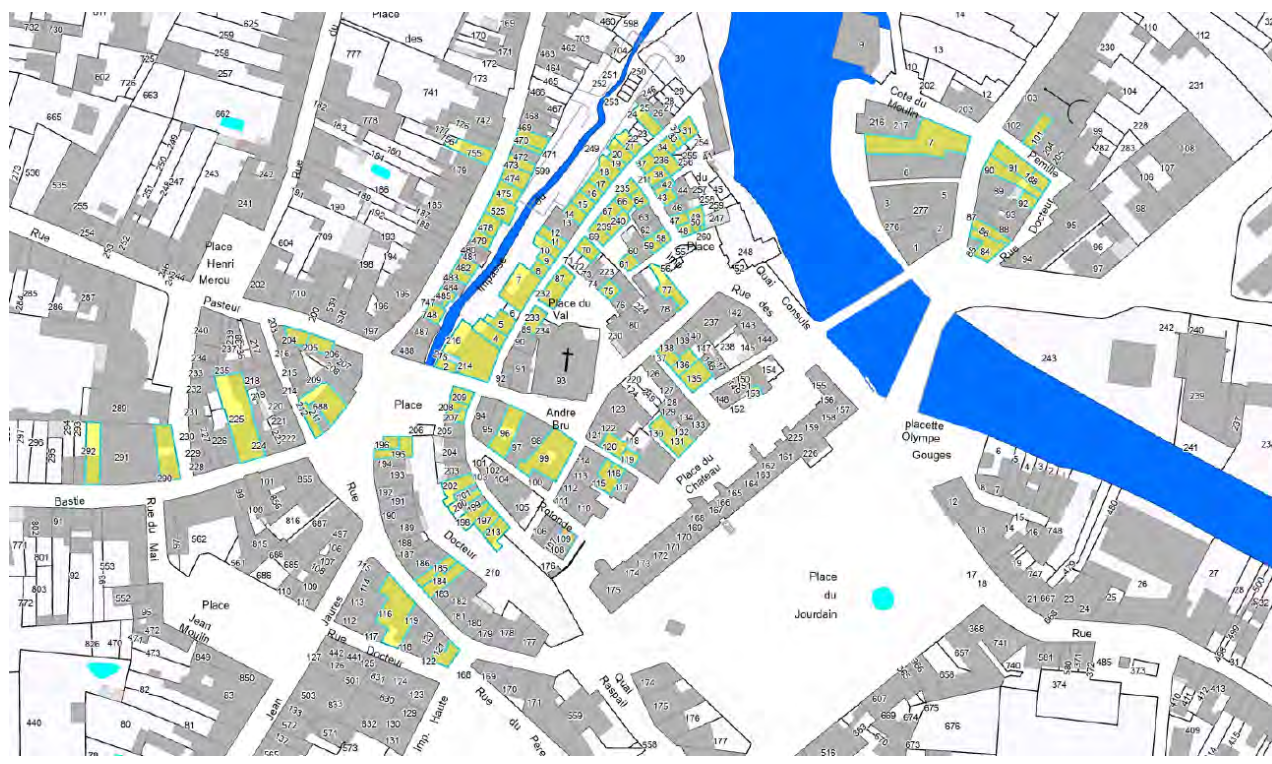
Critère de préservation : ☒ Paysager ☒ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Les séquences urbaines et paysagères			
N° au plan	Adresses	Nom édifice	Références cadastrales
Plan annexe ci-joint	1 Rue Sœur Saint Francois 6 et 18 Rue du Docteur Bastié 5 et 7 Rue Pasteur 3B rue Du Docteur Rouzet 7 et 9 Rue Verdassou 9, 13, 14, 16, 22, 24, 26, 28 Place Mercadial 1 Rue de la Rotonde 6, 8, 12, 14, 20, 22, 24, 24B, 25, 26, 28, 30, 23B et 36 Rue Barricouteau 3, 5, 7, 8, 9, 11, 13, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 24B, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 33B, 35, 36, 37, 45 Rue Panessac 10, 16 et 18 Place du Val d'Amour 1, 2, 3, 5, 9, 12, 13, 14, 18 Rue Lamartine 8, 10, et 16 Place du Château 2, 6, 11, 16 Rue Saint Jean 3, 6, 8 Rue du Docteur Pemille 14, 18, 22, 24 et 26 Rue Voltaire 11 Grande Rue 12, 14 et 16 Rue Ferroul 1, 2 et 3 Rue du Château 1 Rue Chevalier de la Barre 1, et 10 Rue de la Rotonde 12 Place André Bru 6, 8 et 10 Place Massena 1 Rue André Bru	Maisons en pan de bois	AT290, AT292, AT225, AT212 AT688, AT205, AT204, AR116, AR122, AS195, AS196, AS96, AT485, AT748, AT483, AT482, AT479, AT478, AT525, AT475, AT474, AT473, AT471, AT755, AS14, AS15, AS16, AS17, AS18, AS19, AS20, AS21, AS24, AS232, AS233, AS87, AS89, AS69, AS239, AS240, AS67, AS66, AS236, AS64, AS58, AS59, AS61, AS130, AD7, AD101, AD90, AD86, AD84, AS213, AS197, AS198, AS200, AS202, AS207, AS208, AS209, AS8, AS9, AS10, AS11, AS38, AS37, AS42, AS43, AS75, AS77, AS135, AS136, AS137, AS115, AS116, AS109, AS99, AS120, AS119, AS130, AS131, AS153, AS47, AS48, AS49, AS50, AS236, AS31, AS32, AS33, AS34, AS2, AS216, AS185, AS184, AS4, AS5, AS7, AS235, AS70, AD91, AD188, AT470, AD92,
Historique : L'architecture médiévale se caractérise par les maisons à pans de bois, faites de torchis, briques et pierres, généralement en encorbellement sur des ruelles étroites et dont les couvertures venaient largement protéger la façade. De nombreux éléments médiévaux persistent : charpentes et menuiseries, corbeaux, etc. Attiques et baies sont également typiques de cette période. Les typologies de l'architecture en pan de bois varient essentiellement selon le montage par les charpentiers et la variété des matériaux de remplissage. Aux XVIIIe et XIXe siècles, le pan de bois devient un système constructif économique et sain. À partir du XIXe siècle, la destruction des maisons anciennes se généralise par souci de lutte contre les incendies ou pour faciliter la circulation. Largement représentée dans le quartier Panessac et ses abords, l'architecture à pans de bois est particulièrement fragile, du fait de la sophistication des assemblages des éléments de charpente et de la disparition croissante des savoir-faire correspondants.			
Descriptif : Constructions à ossature bois, composés de sablières hautes et basses pour la charpente, ainsi que de poteaux de décharges et de tournisses pour les murs. Le pan de bois en façade peut être apparent ou bien caché par un bardage, un clayonnage, etc...			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.			

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☒ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Sites classés/ répertoriés Architectes de Bâtiment de France**Fiche n° 14**

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
14	12 place André-Bru	L'hostellerie du Lion d'Or	AS0099

Historique : Une dendrochronologie date tous les bois du niveau actuel de caves entre 1110 et 1118 ; ceux du rez-de-chaussée, du premier et du second étages entre 1391 et 1396. Quelques éléments décoratifs sont des XVIIe et XVIIIe siècles.

L'édifice est connu sous le nom d'Hostellerie du Lion d'or, appellation traditionnelle mais qui n'a pas été confirmée par les archives où n'apparaît aucune mention d'auberge. Les dernières études (Girardclos, Perrault, 2005 ; Conan, 2009) concluent à une construction dans la deuxième décennie du XVIe siècle, la majeure partie des bois analysés ayant fourni des dates d'abattage de 1507 à 1511. Les techniques de construction et les modénatures (profil des appuis, congés, accolades des linteaux) s'accordent avec une telle datation. La galerie sur cour du premier étage a été fermée dès 1526. Parmi les modifications apportées à l'édifice au cours du temps, il faut en particulier noter les cheminées ajoutées au XVIIe siècle, puis aux XVIIIe et XIXe siècles. Au rez-de-chaussée, les baies des boutiques, couvertes à l'origine par des arcs, et la porte ouvrant sur la place ont été refaites au XIXe siècle. Une première campagne d'analyses de dendrochronologie, réalisée par le L.A.E. de Bordeaux en 2000, avait donné des résultats très différents, avec quatre grandes phases : 1110-1118, 1391-1396, 1426-1434 et 1682-1697. L'Hostellerie du Lion d'or a ainsi pu être considérée, un temps, comme la plus ancienne maison à pan-de-bois du Grand Sud-ouest.

Descriptif : Edifice en pans de bois sur rez-de-chaussée maçonné. Cour intérieure à deux niveaux de galeries en pans de bois. L'édifice se compose de quatre corps de bâtiment disposés autour d'une cour centrale, où des galeries desservait plus d'une douzaine de pièces d'habitation réparties sur deux étages. On accède à la cour, à partir de l'entrée située sur la place, par un couloir séparant deux espaces peut être réservés dès l'origine à des boutiques ; une grande cheminée équipe l'une des pièces du rez-de-chaussée, qui a pu servir de cuisine et de salle à manger. Les murs latéraux du rez-de-chaussée sont en pierre de taille de grès, tout le reste de la construction est en pan-de-bois, avec hourdis de brique pour les élévations extérieures et en torchis pour la plus grande partie des élévations sur cour et pour les cloisons. A l'extérieur, les bois n'étaient probablement pas enduits, et les élévations sur la rue latérale et sur la place montrent des compositions très régulières de panneaux à grandes croix de Saint-André de la hauteur de chacun des étages. Les fenêtres sont des croisées ou des demi-croisées à appuis moulurés.

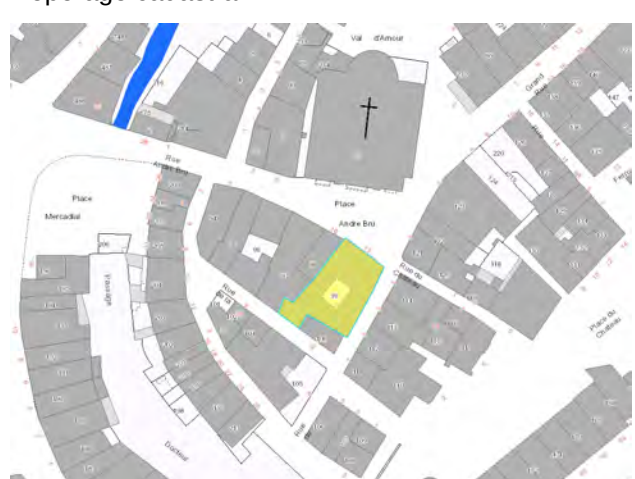
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Eléments protégés : Demeure, en totalité : inscription par arrêté du 26 juillet 2001

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
A (patrimoine à caractère exceptionnel)

Sites classés/ répertoriés Architectes de Bâtiment de France			Fiche n° 15
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
15		Le pont vieux	
Historique : Pont composé de deux arches en plein cintre, extradossées. Il en comportait trois à l'origine (XIIIe siècle), celle du milieu plus élevée que les deux autres. Cette disposition dura sans doute jusqu'au XVIIIe siècle, époque à laquelle une petite arche fut supprimée lors de la transformation de la côte de la ville, du pont à la Grande Rue. L'ouvrage possède un mur bahut construit en 1768, au-dessus du parapet primitif, travail consécutif à la modification du sol du pont. Des éperons aigus existent en amont et en aval des deux piles, éperons modifiés également et probablement lors de la modification des sols. La trace du parapet primitif en dos d'âne est conservée. L'existence d'un pont sur le Dadou est attestée dès 1244 puisque ..." Isarn de Graulhet et Gautier donnent en 1244 au sieur Abbé et couvent de Candeil le droit et la faculté de passer sur le pont de Graulhet avec domestiques et bestiaux..." Toutefois, le pont fut rebâti à deux reprises d'abord à la fin du XIIIe siècle puis au XVIe siècle. Au départ ce pont comportait trois arches en partant de la rive droite : 3.23 m - 20.90 m et 8.30 m. L'une des arches d'origine fut supprimée au XVIIIe siècle lors de l'aménagement de la côte du pont à la Grande Rue. À la même époque, sa chaussée est rehaussée de même que le parapet			
Descriptif : Le pont, dont le profil est légèrement en dos d'âne, compte deux arches au-dessus de la rivière. Les piles présentent des avant-becs triangulaires en amont et en aval. Le sommet du parapet est constitué de briques.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.			
Éléments protégés : Vieux pont sur le Dadou : classement par arrêté du 28 juillet 1937			
Photos : 		Repérage cadastral : 	
Critère de préservation : ✓ Paysager ✓ Historique ☐ Culturel ✓ Architectural			
A (patrimoine à caractère exceptionnel)			

Sites classés / répertoriés Architectes de Bâtiment de France			Fiche n° 16
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
16	260 Route de Lézignac	Château de Lézignac	A227 et A225
Historique : Lézignac comptait parmi les plus importantes granges de l'abbaye cistercienne de Candeil, très puissante en Languedoc du Moyen-Age à la Révolution, époque à laquelle elle fut presque entièrement arrasée. Offert par le compte de Lautrec dès 1159 aux religieux de Candeil, le domaine comportait des terres, un moulin et le château. Ce dernier fut utilisé à plusieurs reprises par les abbés de Candeil comme lieu de résidence.			
Descriptif : Le château se compose d'un bâtiment principal, datable en majeure partie du XVe et du XVIe siècle. Les sous-bassements (caves, vestiges de tour et de donjon, souterrain) remontent aux XIIe et XIIIe siècles. Les grandes fenêtres qui éclairent les façades longitudinales nord et sud ont pu être percées vers 1760-1780, lorsque Lézignac était le lieu de résidence officielle des abbés de Candeil. Quelques transformations au XIXe siècle ont fait perdre à la construction le caractère défensif et historique de certaines de ses parties (tour de brique et cour intérieure).			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.			
Eléments protégés : Façades et toitures du château et du pigeonnier ; escalier avec sa rampe à balustrades ; cheminée de la grande salle du rez-de-chaussée et celle du premier étage. Inscription par arrêté du 1er mars 1977.			
Photos : 		Repérage cadastral : 	
Critère de préservation : ✓ Paysager ✓ Historique ☐ Culturel ✓ Architectural A (patrimoine à caractère exceptionnel)			

Châteaux			Fiche n° 17
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
17	1 Rue Cardinal Clément Roques	Château de la Rigaudié	AL 0081
Historique : Sur les terres de l'héritage Rigaud, Marius Chabbal et son épouse construiront le Château de la Rigaudié. Sur plus d'un hectare ils planteront, ils bâtiront tout en conservant le concept original de la ferme familiale. Marius géomètre qu'il était au collège, va imaginer les grandes lignes de sa future demeure qu'il veut à son image.			
Descriptif : Sur 600m2 et deux étages des salons et salles de réception s'enfilent, donnant au château une allure grandiose et vaste.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ✓ Paysager ✓ Historique ✓ Culturel ✓ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

ID : 081-200066124-20250616-112_2025-DE

Châteaux

Feuille n° 18

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
18	Allée des Pins	Château de Crins	AI 112

Historique : Résidence des comtes d'Aubijoux, c'est Louis d'Amboise qui fit construire le château de Crins à partir de 1585.

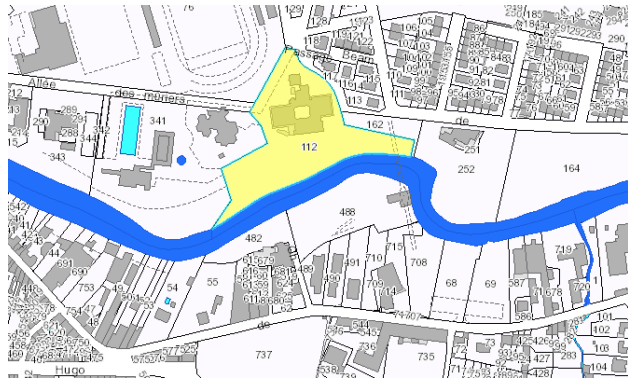
Descriptif : Il présente les caractéristiques des châteaux-résidences de l'époque Renaissance, avec une façade en retrait, flanquée de deux tours et de deux ailes. Le corps central, percé de baies géminées en arc en plein cintre, présente une porte ornée de deux colonnes en marbre supportant un entablement, avec une datation de 1696. La façade, ornée d'une balustrade en pierre dont les pièces du rez-de-chaussée donnent sur une terrasse de plain-pied et sur la rivière, relie les deux ailes et confère à l'édifice un aspect monumental. Les caves spacieuses et les anciennes cuisines du château se trouvaient en-dessous. Les deux ailes du Château, dépourvues d'ornements, dans l'une desquelles se trouvait la chapelle, ont été bâties par la famille Crussol, successeur des d'Amboise. Dans les années 70, il fut démoli en partie pour accueillir l'école de Crins.

Prescriptions : Les travaux entrepris sur cette construction devront respecter les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural

B (patrimoine à caractère remarquable)

Bâtiments de culte

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
19	Place André Bru	Eglise Notre-Dame du Val d'Amour	AS 0093

Historique : Construite en 1850, l'église paroissiale de la ville Notre Dame du Val d'Amour a été érigée sur l'emplacement de l'ancienne chapelle castrale du bourg médiéval, du XII^e ou XIII^e siècle.

Descriptif : De l'ancienne église romane dédiée à Notre-Dame de la Capelle persiste le mur ouest de l'édifice religieux au travers duquel on pénètre. Ces vestiges de mur, en bel appareillage de briques rouges sur un soubassement de pierres, laissent voir l'arc d'une fenêtre romane de l'ancienne église de la cité, contemporaine de la construction du quartier de Panessac.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Bâtiments de culte			Fiche n° 20
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
20	Route de Saint-Mémy	Eglise Saint-Mémy de Gairac	B 473
Historique : L'Eglise est implantée à proximité du ruisseau d'Agros, à l'emplacement d'une villa gallo-romaine, laquelle a succédé à une église plus ancienne située sur le plateau, un peu au-dessus du hameau de la Frégère, à un endroit appelé encore Saint-Mémy le Vieux. Dans ce lieu de Saint-Mémy aurait existé, au XVe siècle, un prieuré de Sainte-Catherine. Plus tard, les religieuses dont la conduite était assez éloignée des règles de l'Ordre, furent chassées par Louis d'Amboise, évêque d'Albi, qui confia alors l'administration du monastère au Chapitre d'Albi.			
Descriptif : Remaniée à plusieurs reprises, elle présente des portions de soubassements très anciens et un clocher-mur. Elle contient un chapiteau du XIIe, un tableau-rétable de la fin du XVIIe et un Christ du XVIIIe.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.			
Photos : 		Repérage cadastral : 	
Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

Bâtiments de culte

FICHE n° 21

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
21	18 Rue Saint-Jean	Mosquée Nour El Mouhammadi, Ahmed Caushe	AD 103

Historique : L'église Saint-Jean Baptiste de la Rive se situe dans le quartier Saint-Jean, non loin du Pont Vieux qui franchit le Dadou vers le quartier médiéval. Située au milieu de ce qui fut le premier quartier industriel de Graulhet, la petite église de Saint-Jean dépendait du prieuré de Saint-Mémy. Remanié dans sa totalité à la fin du XVII^e siècle. Avant la Révolution, cette paroisse de Saint-Jean faisait partie du diocèse d'Albi, tandis que le reste de la ville, séparé par le Dadou, appartenait au diocèse de Castres. Désaffectée depuis plusieurs décennies, la chapelle Saint-Jean accueille depuis 1981 la mosquée de Graulhet.

Descriptif : L'édifice actuel présente une porte en plein cintre et un clocher pignon datant du XIV^e ou XV^e siècle

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Bâtiments de culte

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
22	Rue de Notre Dame des Vignes	Eglise Notre Dame des Vignes	E 2173

Historique : De l'hospice Saint-Jacques par le chemin des litanies, les pèlerins parvenaient à l'église Notre Dame des Vignes (XVI^e), avant la jonction vers la chapelle (aujourd'hui démolie) de Saint Jacques de Primepause, première halte sur la route de Saint-Jacques de Compostelle.

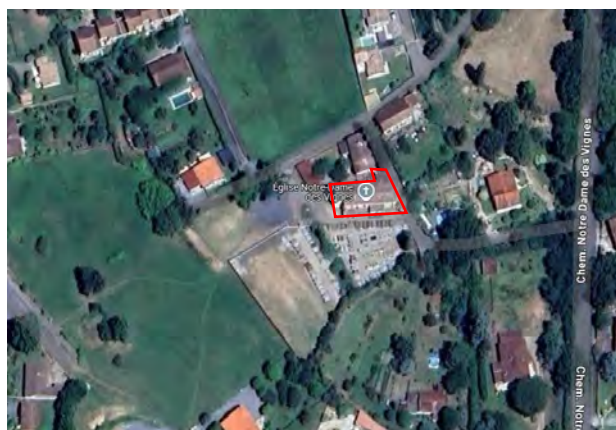
Descriptif : L'église gothique de Notre-Dame des Vignes présente au-dessus de la porte d'entrée un très beau chrisme. Remaniée après un incendie (1880), elle contient une Vierge noire, un baptistère (conque marine), des dalles funéraires de la famille « La Jonquière » dont le plus illustre fut Pierre-Jacques, Gouverneur du Canada, ainsi qu'une crucifixion (1664) provenant de l'église Saint-Jean de la Rive.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Bâtiments de culte

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
23	Chemin de Roussel	Eglise Saint-Pierre de Rozède	ZB 0002

Historique : La chapelle Saint-Pierre-de-Rozède, est un édifice religieux d'importance historique. Elle abrite notamment un tableau intitulé "Crucifixion" et un tabernacle du maître-autel, tous deux protégés au titre des monuments historiques.

Descriptif : Cachée dans la végétation, la petite église de Saint-Pierre de Rozède est une chapelle primitive rustique romane du XIIe siècle, plusieurs fois remaniée. Un prolongement gothique (1743) place notamment son clocher mur au milieu de l'édifice. Implantée sur un site de falaises surplombant le Dadou, que prolonge un fossé en arrière, cette petite église rurale fortifiée se caractérise par l'absence presque totale d'ouvertures, ainsi que l'existence d'un système défensif intérieur tout à fait exceptionnel (meurtrières, assommoir).

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Bâtiments de culte			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
24	15 Chemin Saint-Roch	Chapelle de Saint Roch	AC92 et AC93

Historique : Placée à côté du cimetière, la chapelle Saint-Roch a été construite au début du XVIII^e siècle pour protéger les habitants de Graulhet de la peste.

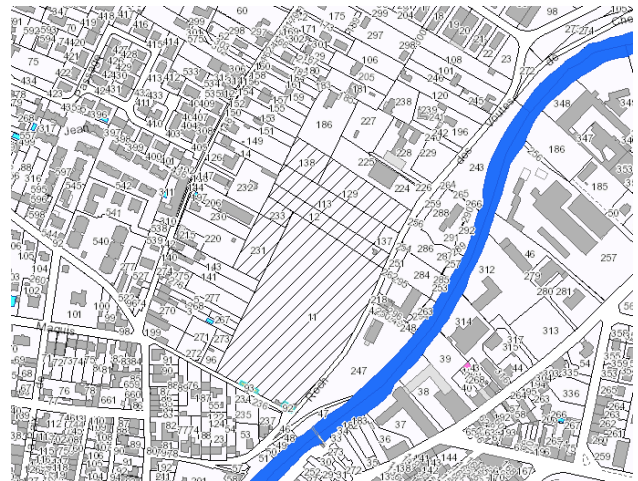
Descriptif : L'architecture de la chapelle est simple : un bâtiment rectangulaire non voûté d'environ 15 mètres de long sur 7 mètres de large. Le chœur est marqué par un arc triomphal délicat, et l'édifice est surmonté d'un clocher-mur abritant une seule cloche.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Bâtiments de culte

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
25	Rue Maurice Weishardt	Église Notre-Dame de Besplaux (ou Besplaux)	B 1185

Historique : L'église de Notre-Dame de Besplo (ou Besplaux) a été édifiée au XIX^e siècle, sous l'impulsion des habitants des hameaux voisins de La Ventenayé et de La Lauzié. Avec le développement de l'usine de production de Colles et Gélamines Weishardt, dont le patron possédait l'ensemble des terres avoisinant l'église, celle-ci est aujourd'hui entièrement entourée de bâtiments industriels. Malgré le projet de déplacer le lieu de culte du site industriel, l'église demeure au milieu des cheminées, hangars, ateliers et station d'épuration.

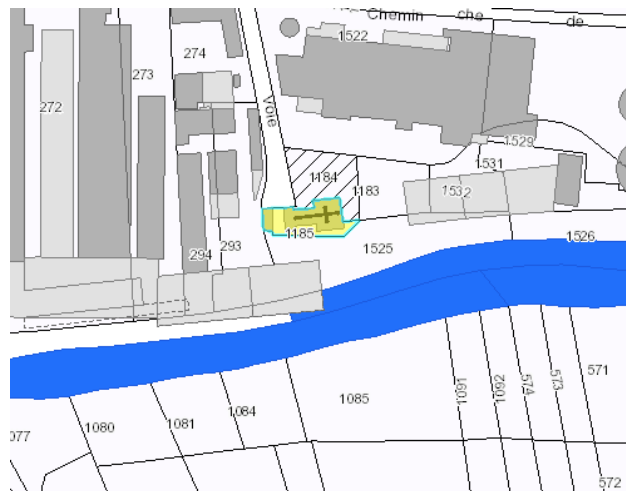
Descriptif : L'église est associée à un cimetière. Ce cimetière est documenté pour ses tombes et les noms de famille qui y sont relevés.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

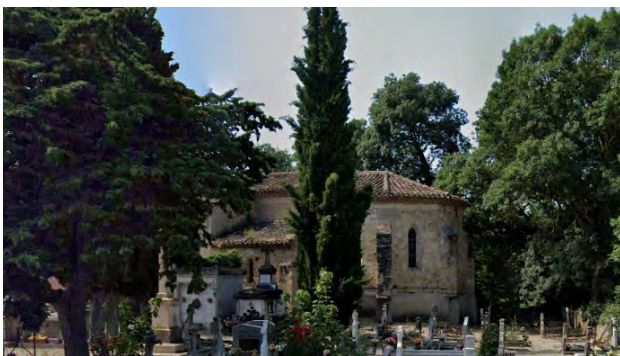
Bâtiments de culte			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
26	17 Rue Colonel Naudy	Église Saint-Pierre des Ports	AK 0024

Historique : Située sur la rive gauche du Dadou, non loin de Notre-Dame de Besplo établie sur la rive opposée, l'église de Saint-Pierre des Ports est totalement incluse dans l'agglomération urbaine. Ancienne paroisse rurale isolée, elle se trouve aujourd'hui entourée d'usines résultant du fort développement industriel de la mégisserie (habitat et services) aux XIX^e et XX^e siècles. Accolée au presbytère, l'église, qui date du XV^e ou XVI^e siècle, a un chœur gothique hexagonal voûté d'ogives, avec nervures prismatiques, clefs de voûte armoriées et surtout culs-de-lampe à feuillages et à têtes humaines passant pour être celles du Seigneur de Graulhet et de son épouse, protecteurs de l'Ordre du Temple de Malte. Les soubassements de l'édifice sont constitués de gros moellons de pierre. Le plafond est orné d'une fresque réalisée par Régis Vialaret. Le clocher de l'église, simple pignon, surplombe le cimetière attenant, enclos d'un mur de pierres et briques et planté d'ifs, jouxtant une maison de patron mégissier dans un parc arboré. Depuis la construction de l'église nouvelle de Saint-Pierre, l'église accueille les cultes de l'Eglise Evangélique Protestante.

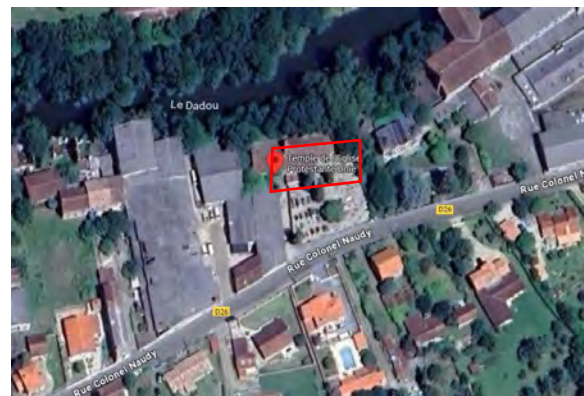
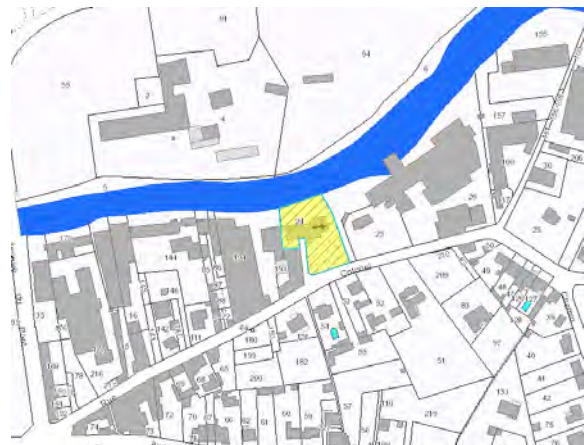
Descriptif : L'architecture de l'église reflète les évolutions de plusieurs siècles : Elle présente un plan simple avec une nef unique, son abside polygonale voûtée montre des influences gothiques, notamment avec des nervures prismatiques qui apparaissent lors de la reconstruction du XV^e siècle. L'édifice est bâti en pierre locale, avec des murs épais témoignant d'une architecture médiévale défensive.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

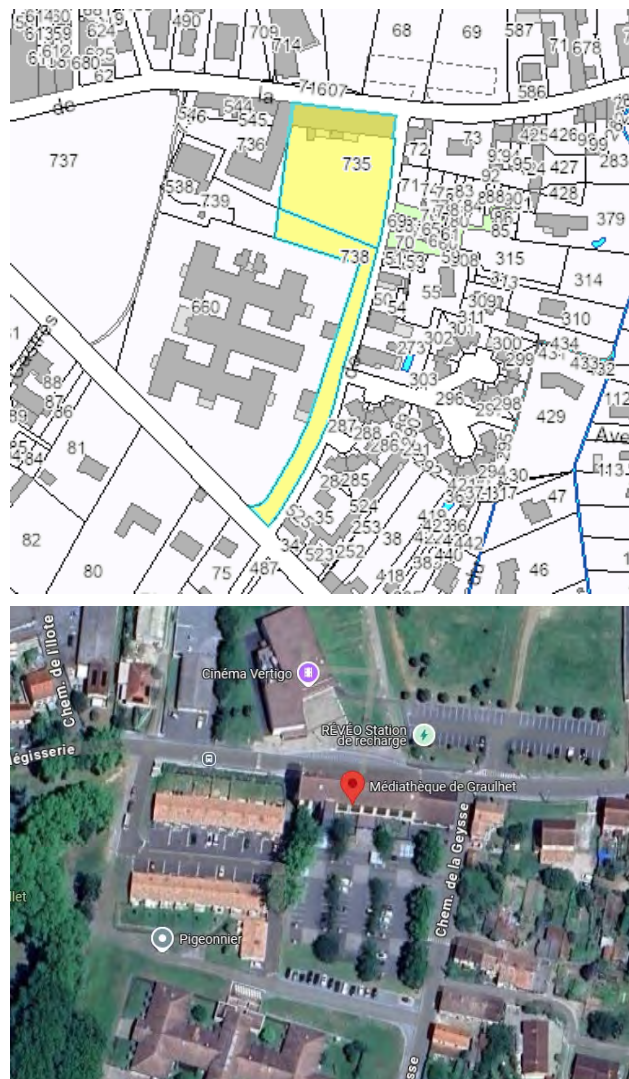
Photos :

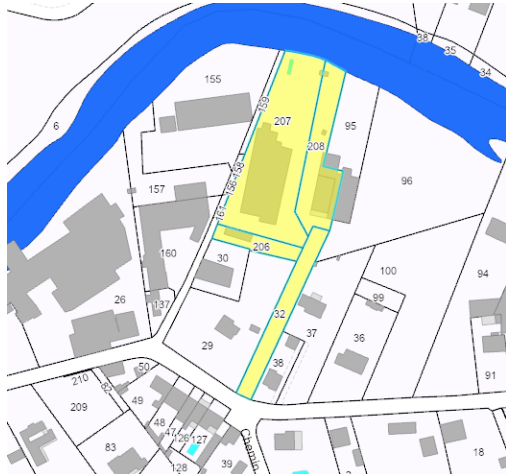


Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Patrimoine Industriel			Fiche n° 27
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
27	16 Rue de la Mégisserie	Médiathèque de Graulhet	AO735, et AO738
Historique : Ancienne friche industrielle réhabilitée, l'architecture de la Médiathèque de Graulhet reflète une volonté de modernité tout en respectant l'histoire mégissière de la ville			
Descriptif : La médiathèque conserve certains éléments de l'architecture industrielle locale tout en intégrant des éléments modernes.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

Patrimoine Industriel			ID : 081-200066124-20250616-112_2025-DE
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Figure n° 28 Références cadastrales
28	29 Rue du Colonel Naudy	Usine Cabot	AK32, AK206, AK207, et AK208
Historique : Les usines sont un témoin emblématique du riche patrimoine industriel de la ville, notamment dans le secteur du cuir.			
Descriptif : Construite principalement en briques, et en métal, notamment le fer forgé ou la fonte, était aussi utilisé pour les structures portantes et les toitures, permettant de créer des espaces vastes sans trop de murs porteurs, ce qui était essentiel pour l'organisation des chaînes de production. Les grandes fenêtres, disposées en lignes régulières sur les façades, sont caractéristiques de ce type de construction. La hauteur des bâtiments, fenêtres et plafonds était conçue pour permettre l'installation de machineries lourdes et des espaces de travail suffisamment aérés et lumineux.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.			
Photos : 		Repérage cadastral :  	
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

Patrimoine Industriel

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
29	15 Rue des Peseignes	Usine Bourdariés	AO 26

Historique : Les usines sont un témoin emblématique du riche patrimoine industriel de la ville, notamment dans le secteur du cuir.

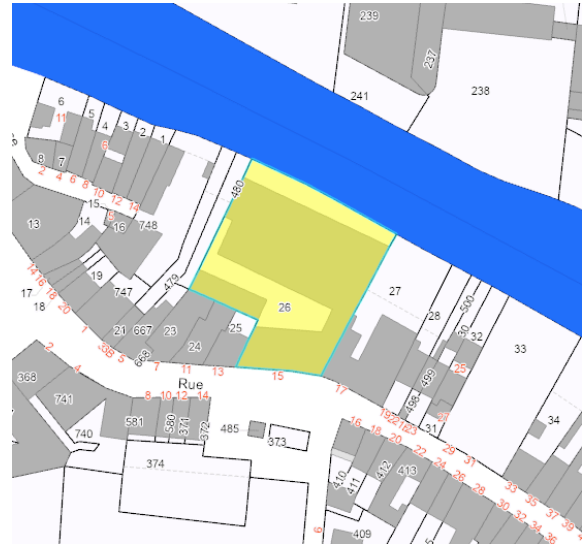
Descriptif : Construite principalement en briques, et en métal, notamment le fer forgé ou la fonte, était aussi utilisé pour les structures portantes et les toitures, permettant de créer des espaces vastes sans trop de murs porteurs, ce qui était essentiel pour l'organisation des chaînes de production. Les grandes fenêtres, disposées en lignes régulières sur les façades, sont caractéristiques de ce type de construction. La hauteur des bâtiments, fenêtres et plafonds était conçue pour permettre l'installation de machineries lourdes et des espaces de travail suffisamment aérés et lumineux.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux et les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Maisons			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
30	36 Avenue Charles de Gaulle	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 616

Historique : La maison de maître correspond à la maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique. En milieu urbain, elle bénéficie côté rue d'une cour derrière une clôture richement décorée qui ne masque pas l'ornementation de la façade principale. Le fond de parcelle est occupé par un parc arboré

Descriptif : Maison de maître à symétrie axiale constituée d'un soubassement, d'une lucarne centrale, des ornements sur les chaînes d'angle, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des vantaux. Le parc jardin entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture en ferronnerie travaillée.

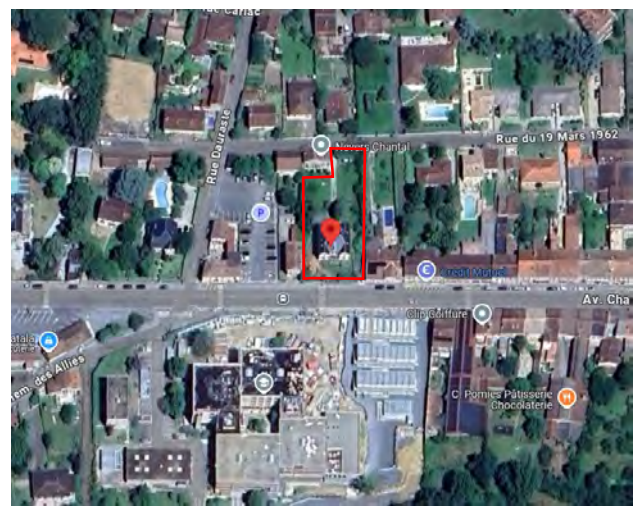
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction et son parc.

La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés

Photos :



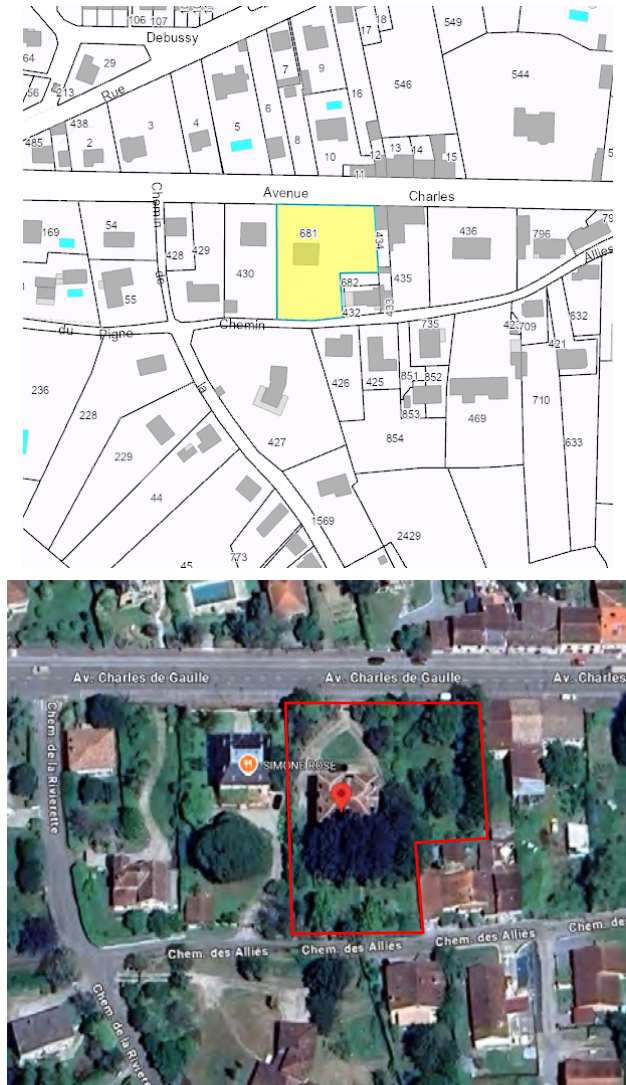
Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

Maisons			Plan n° 31
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
31	44 Avenue Charles de Gaulle	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 439
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique. En milieu urbain, elle bénéficie côté rue d'une cour derrière une clôture richement décorée qui ne masque pas l'ornementation de la façade principale. Le fond de parcelle est occupé par un parc arboré. Descriptif : Maison de maître constituée d'un soubassement. Le parc jardin entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture en ferronnerie travaillée. Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc. La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural C (patrimoine à caractère intéressant)			

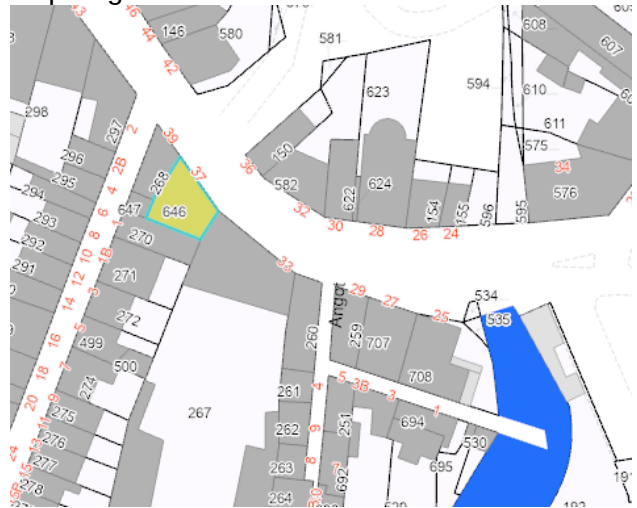
Maisons			Planche n° 33
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
33	62 Avenue Charles de Gaulle	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 4
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique. En milieu urbain, elle bénéficie côté rue d'une cour derrière une clôture qui ne masque pas l'ornementation de la façade principale. Le fond de parcelle est occupé par un parc arboré.			
Descriptif : Maison de maître constituée d'un soubassement. Le parc jardin entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural C (patrimoine à caractère intéressant)			

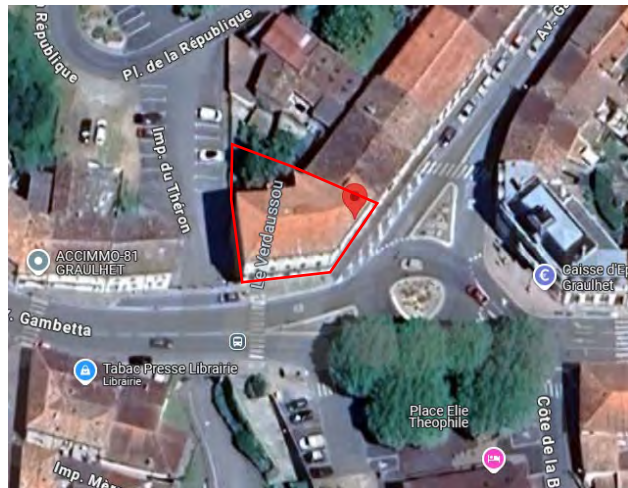
Maisons			Plan n° 34
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
34	63 Avenue Charles de Gaulle	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 681
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique. En milieu urbain, elle bénéficie côté rue d'une cour derrière une clôture richement décorée qui ne masque pas l'ornementation de la façade principale. Le fond de parcelle est occupé par un parc arboré. Descriptif : Maison de maître à symétrie axiale constituée d'un soubassement, d'une lucarne centrale, des ornements sur les chaînes d'angle, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des vantaux. Le parc jardin entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture en ferronnerie travaillée. Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc. La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural B (patrimoine à caractère remarquable)			

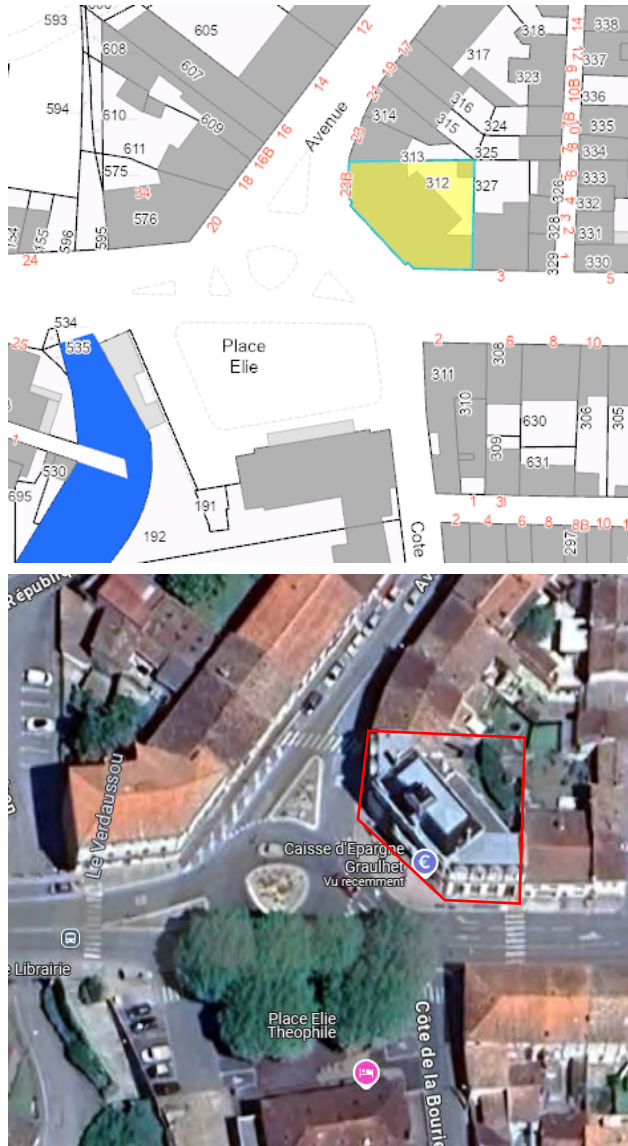
Maisons			ID : 081-200066124-20250616-112_2025-D	Plan n° 35
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales	
35	65 Avenue Charles de Gaulle	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 430	
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique. En milieu urbain, elle bénéficie côté rue d'une cour derrière une clôture richement décorée qui ne masque pas l'ornementation de la façade principale. Le fond de parcelle est occupé par un parc arboré.				
Descriptif : Maison de maître à symétrie axiale constituée d'un soubassement, d'une lucarne centrale, des ornements sur les chaînes d'angle, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des vantaux. Le parc jardin entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture en ferronnerie travaillée.				
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc. La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés				
Photos :		Repérage cadastral :		
		 		
Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural				
B (patrimoine à caractère remarquable)				

Maisons			Figure n° 36
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
36	1 Place Elie Théophile	Hôtel de Ville	AR191, AR192, AR193, AR194, et AR491
Historique : L'Hôtel de Ville de Graulhet a été construit dans le cadre d'un projet visant à centraliser les services administratifs dans un bâtiment symbolique et imposant. Le bâtiment actuel date du XIXe siècle et a été conçu dans un style néoclassique, avec des éléments architecturaux typiques de l'époque, tels que des façades symétriques et des colonnes en façade.			
Descriptif : Grande façade de style néoclassique avec des éléments décoratifs tels que des corniches et des pilastres.			
Prescriptions : Les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☒ Culturel ☒ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

Maisons			Fiche n° 37
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
37	19 Rue du Colonel Naudy	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AK 25
Historique : Maison de maître à symétrie axiale constituée d'un soubassement, de deux tours, des ornements sur les chaînes d'angle, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des vantaux. Le parc jardin entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture en ferronnerie travaillée.			
Descriptif : Maison de maître constituée d'un soubassement. Le parc jardin entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
C (patrimoine à caractère intéressant)			

Maisons			Plan n° 38
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
38	37 Avenue Gambetta	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 646
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique			
Descriptif : Maison de maître à symétrie axiale constituée d'un soubassement, des lucarnes, des ornements, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des vantaux.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

Maisons			Plan n° 39
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
39	20 Avenue Gambetta	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 575 et AR 576
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique.			
Descriptif : Maison à symétrie axiale avec balcon en ferronnerie travaillée			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc.			
Photos :		Repérage cadastral :	
		 	
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
C (patrimoine à caractère intéressant)			

Maisons			Plan n° 40
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
40	23B Avenue Gambetta	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AO 312
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique. Descriptif : Maison de maître à symétrie axiale constituée d'un soubassement, d'une lucarne centrale, des ornements sur les chaînes d'angle, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des vantaux. Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
B (patrimoine à caractère remarquable)			

Maisons			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
41	1 Rue du Docteur Rouzet	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 112
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique.			
Descriptif : Maison à symétrie axiale constituée d'un soubassement, des ornements sur les chaînes d'angle, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des modénatures et un balcon linier en ferronnerie travaillée.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
C (patrimoine à caractère intéressant)			

Maisons			ID : 081-200066124-20250616-112_2025-D
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Figure n° 42 Références cadastrales
42	20 Avenue Victor Hugo	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AR 726
Historique : Maison du XIXe siècle d'architecture néoclassique.			
Descriptif : Maison de maître à symétrie axiale constituée d'un soubassement, des ornements bois en forme d'arche sur les chaînes d'angle, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées, un balcon linier en ferronnerie travaillée, et l'entrée est marquée par une double rambarde ornementée			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
C (patrimoine à caractère intéressant)			

Maisons			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
43	23 Avenue Victor Hugo	Maison du XX siècle	A0 391

Historique : Maison du XIXe siècle.

Descriptif : Maison de style éclectique avec des fenêtres en arche ornés par des modénatures en demi-cercle avec une porte de style moderniste en bois et un balcon saillant en ferronnerie.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur la façade sur rue devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, et les matériaux. Les extensions sont autorisées en arrière parcelle sans impacter la façade sur rue. Le balcon, les menuiseries et la porte en bois doivent être conservés.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
D (Eléments ponctuels à conserver)

Maisons			ID : 081-200066124-20250616-112_2025-13
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Plan n° 44 Références cadastrales
44	42 Avenue Victor Hugo	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AO 208 et AO 209
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Elle bénéficie côté rue d'une cour derrière une clôture richement décorée qui ne masque pas l'ornementation de la façade principale. Le fond de parcelle est occupé par un parc arboré. Descriptif : Maison de maître constituée d'un soubassement, d'une lucarne centrale, des ornements, des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des vantaux. Le parc arboré entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture en ferronnerie travaillée. Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction, et son parc. La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
C (patrimoine à caractère intéressant)			

Maisons			Plan n° 45
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
45	56 Avenue Victor Hugo	Maison Bourgeoise du XIX siècle	AO 104
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle, mêlant des éléments classiques et Art Nouveau. Descriptif : Maison de maître, la symétrie de la façade est bien marquée, avec un axe central autour duquel s'organisent les ouvertures de style classique avec des arcs en plein cintre et des moulures sculptées, des balcons en fer forgé avec des motifs décoratifs ornent le premier étage. Le dernier étage possède des lucarnes travaillées avec des éléments néo-gothiques, évoquant un style mansardé. Deux balcons en fer forgé avec des motifs décoratifs ornent le premier étage. La porte en bois massif est ornée de ferronneries travaillées, ajoutant une touche Art Nouveau. Un élément distinctif est la grande fenêtre circulaire avec des motifs en fer forgé, accompagnée de courbes sculptées dans la pierre, typique du style Art Nouveau. Le parc arboré entouré la maison et la parcelle est fermée par une clôture en ferronnerie travaillée. Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction. La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural C (patrimoine à caractère intéressant)			

Maisons			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
46	46 Rue Colonel Naudy	Maison du Colonel Naudy	AL 0002

Historique : Maison du XXe siècle. Cette demeure a joué un rôle significatif pendant la Seconde Guerre mondiale, servant de refuge et de point d'ancrage pour le Colonel Naudy lors de son engagement dans la Résistance.

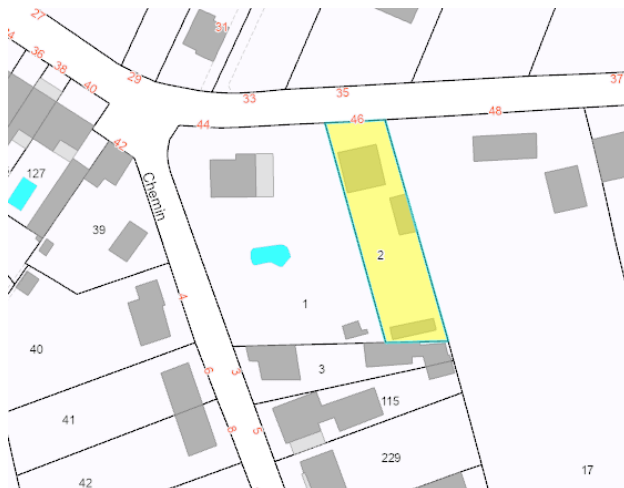
Descriptif : La maison présente une architecture typique des maisons rurales françaises du début du XXe siècle, avec une influence régionale marquée. Elle est composée de maçonnerie en enduit gris avec des encadrements en brique rouge autour des fenêtres et des angles, ce qui est typique des constructions du sud-ouest de la France. La maison est entourée d'une grille en fer forgé avec des motifs décoratifs et soutenue par des piliers en brique.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction. La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☒ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)

Maisons			ID : 081-200066124-20250616-112_2025-DE
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Figure n° 47 Références cadastrales
47	32 Boulevard de Byans	Maison du XX siècle	AT 0046
Historique : Maison du XXe siècle présentant une architecture élégante qui mélange des éléments traditionnels et modernes, typiques des maisons bourgeoises.			
Descriptif : La maison est construite en briques rouges apparentes, avec une base en pierre, elle dispose d'un toit à plusieurs pans recouvert de tuiles rouges, l'avancée verticale en façade, légèrement en saillie, donne du relief et une impression de hauteur. La combinaison d'ouvertures rectangulaires et cintrées apporte du dynamisme à la façade et la toiture comporte une avancée avec des éléments en bois sous l'avant-toit, typique des maisons inspirées du style Art déco ou régionaliste.			
Prescriptions : Sur les façades visibles depuis l'espace public, seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction. La clôture en ferronnerie restera inchangée, seuls les travaux de rénovation sont autorisés			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
C (patrimoine à caractère intéressant)			

Maisons			Planche n° 48
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
48	25 Rue Beauséjour	Maison du XX siècle	AT 0038
Historique : Maison du XXe siècle présentant une architecture élégante qui mélange des éléments traditionnels et modernes, typiques des maisons bourgeoises. Descriptif : La maison est en enduit, avec une base en pierre, elle dispose d'un toit à plusieurs pans recouvert de tuiles rouges, les avancées circulaires en façade, légèrement en saillie, donnent du relief à l'ensemble. La combinaison d'ouvertures rectangulaires et cintrées apporte du dynamisme à la façade et la toiture avec des éléments en modénatures sous l'avant-toit, typique des maisons inspirées du style Art déco ou régionaliste. Prescriptions : Sur les façades visibles depuis l'espace public, seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural			
D (Eléments ponctuels à conserver)			

Maisons

Fiche n° 49

N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
49	27 Rue Beauséjour	Maison du XX siècle	AT 0037

Historique : Maison du XXe siècle présentant une architecture élégante qui mélange des éléments traditionnels et modernes, typiques des maisons bourgeoises.

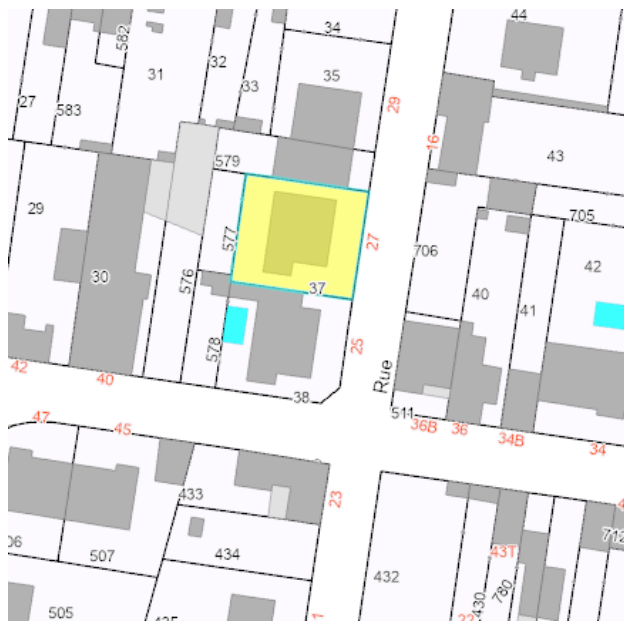
Descriptif : La maison est en enduit, avec une base en pierre, elle dispose d'un toit à plusieurs pans recouvert de tuiles rouges, les avancées circulaires en façade, légèrement en saillie, donnent du relief à l'ensemble. La combinaison d'ouvertures rectangulaires et cintrées apporte du dynamisme à la façade et la toiture avec des éléments en modénatures sous l'avant-toit, typique des maisons inspirées du style Art déco ou régionaliste.

Prescriptions : Sur les façades visibles depuis l'espace public, seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☐ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
D (Eléments ponctuels à conserver)

<

<

Maisons			Plan n° 52
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
52	9001 Square Marechal Fox	Maison des Bains Douches	AD 0243
Historique : Maison bourgeoise du XIXe siècle. Les références de ces édifices s'appuient sur une architecture néoclassique. Descriptif : Maison de maître à symétrie axiale constituée des frontons sculptés ou des linteaux, les menuiseries sont encadrées avec des modénatures. Dans le rez-de-chaussée une porte et des fenêtres en ferronnerie travaillées, ainsi que deux fontaines symétriques, avec un socle en pierre, sont placées aux extrémités du bâtiment. Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural B (patrimoine à caractère remarquable)			

Autres			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
53	8 Rue de la Mégisserie	Pigeonnier plaine de Millet	AO 0737

Historique : Le pigeonnier de la Plaine de Millet est un élément emblématique du patrimoine de Graulhet, situé au cœur de la plaine de Millet, derrière la maison de retraite du Pré de Millet et visible depuis le parking de la médiathèque Marguerite-Yourcenar. Aujourd'hui, bien que le pigeonnier ne soit plus en activité, il demeure un témoignage précieux du passé agricole et artisanal de la région.

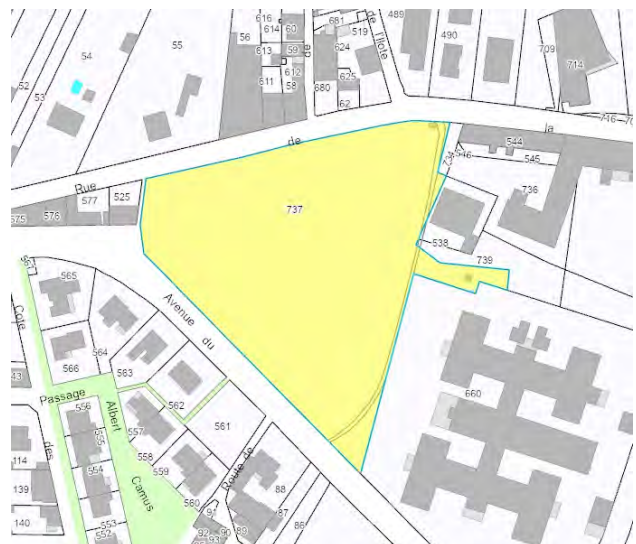
Descriptif : Ce pigeonnier est sur colonnes faites de 6 polygones de pierre, superposés et terminés par un capel. Trois de ses côtés sont à pans de bois hourdés de briques. Les deux pentes du toit, en tuiles canal, sont séparées par des planches d'envol en bois. Il est orné de sept épis de faîtage dont le central est sommé d'un pigeon.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☒ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural
B (patrimoine à caractère remarquable)

ID : 081-200066124-20250616-112_2025-D

Autres			Plan n° 54
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
54	Route de la Bressolle	Moulin de la Bressolle	A 0353

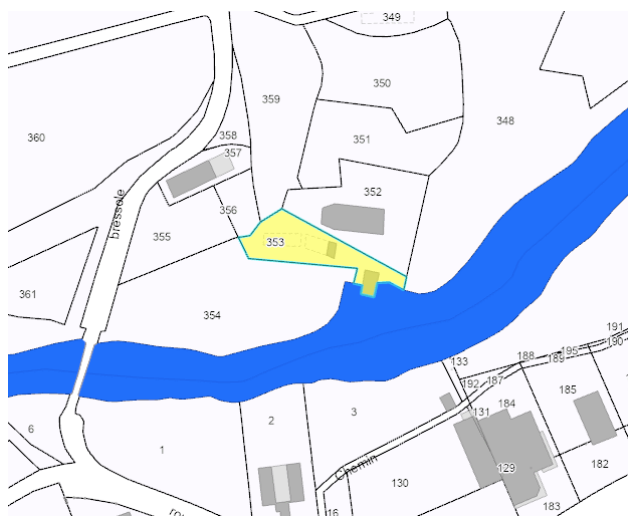
Historique : Le Moulin de la Bressolle, situé à Graulhet dans le Tarn, est un moulin historique dont l'origine remonte à 1599. Emporté par les eaux en 1727, il a été reconstruit par la suite. Les travaux ont inclus la remise en état des canaux, la réhabilitation du bâtiment en conservant son aspect d'origine, et l'installation de turbines pour générer de l'électricité vendue à EDF.

Descriptif : Bâtiment construit en pierre avec toiture en tuile canal.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.

Photos :

Repérage cadastral :



Critère de préservation :

☒ Paysager

☒ Historique

☐ Culturel

☒ Architectural

B (patrimoine à caractère remarquable)

Autres			Plan n° 55
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
55	En Gach	Lanterne des Morts	AX 0051
Historique : Les lanternes des morts sont des édifices, souvent en forme de tour, érigés principalement au XII^e siècle dans le centre-ouest de la France. Leur fonction exacte reste sujette à interprétation, mais elles servaient généralement à signaler la présence d'un cimetière ou à honorer les défunts en y allumant une lumière au crépuscule.			
Descriptif : Edifice en pierre en forme de tour.			
Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, les ouvertures et la hauteur existante de la construction identifiée. En tout état de cause, les travaux entrepris sur cette construction devront respecter et conserver le style architectural d'origine de la construction, ainsi que les matériaux, les techniques traditionnels de construction.			
Photos :		Repérage cadastral :	
			
Critère de préservation : ☒ Paysager ☒ Historique ☐ Culturel ☒ Architectural B (patrimoine à caractère remarquable)			

Autres			
N° au plan	Adresse	Nom édifice	Références cadastrales
56	9010 Rue cote du Moulin	Socle du Moulin du Seigneur	AD 0009

Historique : De tous temps, le Dadou a représenté une ressource en eau très utile. Dès le Moyen-Âge, les hommes de Graulhet ont cherché à employer la force hydraulique du Dadou pour mécaniser leurs activités.

Le Moulin du Seigneur était un moulin à eau, et il a été utilisée pour la fabrication du textile, notamment le tannage du cuir.

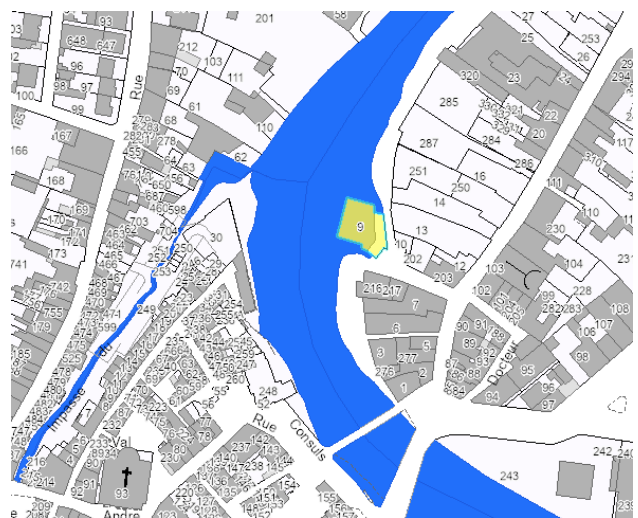
Descriptif : Le moulin du Seigneur a été gravement endommagé par un incendie le 18 juillet 2010. Il a été vendu à MB Hydro qui en a fait une centrale hydroélectrique agrémentée d'une passe à poissons. Le chantier a démarré le 16 juillet 2023.

Prescriptions : Seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant la forme, le volume, et l'insertion paysagère du site. En tout état de cause, les travaux entrepris devront respecter l'espace urbain et conserver le style architectural d'origine de la construction.

Photos :



Repérage cadastral :



Critère de préservation : ☒ Paysager ☐ Historique ☐ Culturel ☐ Architectural
C (patrimoine à caractère intéressant)